



ANNEXE N°3 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE OU A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU CORPS D'ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'ÉTAT, SESSION 2022, DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

**CERTIFICAT MÉDICAL : DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS
D'ÉPREUVES**

Je, soussigné(e), _____

docteur en médecine, médecin agréé de l'administration, certifie que

Mme/M. _____

Inscrit(e) au concours externe ou interne ou à l'examen professionnel d'AUE des ministères de la transition écologique et de la culture et session 2022

Demeurant _____

- ☐ est atteint(e) d'un handicap qui ne nécessite pas un aménagement d'épreuves.
☐ est atteint(e) d'un handicap mais ne souhaite pas bénéficier d'un aménagement d'épreuves.
☐ est atteint(e) d'un handicap qui justifie l'application des dispositions suivantes : **cocher et/ou renseigner le tableau ci-dessous :**

Type d'aménagements	Épreuves écrites d'admissibilité	Épreuves orales d'admission
Majoration d'un tiers-temps		
Utilisation d'une machine à écrire, d'un ordinateur (à préciser)		
Assistance d'un(e) secrétaire		
Assistant spécialiste d'un mode de communication pour les candidats handicapés auditifs		
Accessibilité des locaux		
Aucun aménagement demandé		
Autres aménagements (à préciser)		

À _____, le _____

Signature :

Ce document est disponible sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Architecte-et-urbaniste-de-l-etat2>.

Le candidat doit faire parvenir ce document selon les modalités prévues dans l'arrêté d'ouverture et/ou la brochure d'information de ces procédures.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle
Secteurs concours et formation préparation concours

ANNEXE N°4 : FICHE D'HONORAIRES POUR LE MEDECIN AGRÉÉ

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS INTERNE OU A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'ÉTAT, SESSION 2022, DU MINISTÈRE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

FICHE D'HONORAIRES

Examen médical demandé par le ministère de la culture pour un éventuel aménagement des épreuves pour le candidat

Nom et prénom du candidat	Date(s) et intitulé du concours

*Partie à compléter par le médecin (le médecin applique les tarifs conventionnels d'honoraires fixés en application du code de la sécurité sociale
(cf. arrêté du 28 août 1998)).*

Honoraires dus au médecin agréé

N° de Siret																(14 chiffres)
----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------

Nom et prénom du patient	Date de l'examen	Montant des honoraires

TOTAL :

Arrêté le présent état à la somme de : _____ €

(en toutes lettres) : _____ €

Modalités de règlement (virement postal, bancaire, n° et intitulé de compte) : **(LORS DE LA PREMIÈRE
DEMANDE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL)**

(Date, signature)

Tampon du médecin agréé

NB : le médecin agréé doit impérativement retourner cette fiche :

- pour un agent du ministère de la culture : au bureau de l'action sociale - pôle action sociale - Mme GILLES FABRE – 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 1 sauf pour les candidats du musée du Louvre et la bibliothèque nationale de France, qui doivent faire envoyer cette fiche à leur service de ressources humaines.

- pour un agent du ministère de la transition écologie : ministère de la transition écologique - La Grande Arche - Paroi sud – Sous-direction PAM - A l'attention de Mme Isabelle MARCHANT - 92055 La Défense cedex

Ce document est disponible sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Architecte-et-urbaniste-de-l-etat2>